

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze le dix-sept avril à 20h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Xavier PICHON, Président.

Date de convocation	10.04.2014
Date d'affichage	10.04.2014
Nombre de délégués	
En exercice :	39
Présents :	
Titulaires	37
Suppléants	0
Pouvoirs	2
Votants	39

Etaient présents : MM. Alain LE FOLL, Patrice MARTIN, Mme Martine BUTEUX, MM. Amand CHOQUET, Michel COMBE, Dominique DELIVET, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Patrick GREUTE, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Françoise JEANNE, Brigitte BAUDET, MM. Jean-Paul HAUGUEL, Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, M. Eric DUVAL, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Michel CRUCHON, André DUBREUIL, Philippe SALLEY, Mmes Régine ENEE, Monique PARIS, MM. Alain PORQUET, Hervé RUIZ, Daniel BUISSON, Mme Brigitte NATIVELLE, M. Xavier PICHON, Mmes Céline VITCHEN, Nicolle MAUVAIS, Hélène GIBEAU, M. Claude FOUCHER, Mmes Jacqueline FREMONT, Monique GARNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Mme ISABEL), M. Jean-Pierre OLIVIER (pouvoir à M. COMBE).

Secrétaire de séance : Mme Céline VITCHEN

### PROCES VERBAL DE L'ELECTION CI-JOINT EN ANNEXE

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 24 avril 2014 à Airan.

M. le Président remercie M. le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger pour leur accueil.

### ✎ PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU PRÉCÉDENT CONSEIL

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2014 est approuvé à l'unanimité moins 22 abstentions (délégués absents lors de la séance).

### ✎ DETERMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Selon l'article 5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

↳ Les commissions communautaires seront constituées de conseillers communautaires titulaires et de conseillers communautaires suppléants, ceux-ci étant choisis en qualité de membres du conseil municipal de leurs communes d'origine.

#### ↳ MODE DE DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEOM

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de reporter le point 7 inscrit à l'ordre du jour à la séance du 24 avril.

#### ↳ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cruchon s'interroge sur la possibilité de désigner comme délégué au SMEOM un maire qui ne serait pas conseiller communautaire.

M. le Président indique que cette question mérite en effet d'être envisagée et sera examinée lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 23H25.

Le secrétaire de séance,

Céline VITCHEN



Le Président,

Xavier PICHON

